

Compte rendu

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 09 mars 2015

Etaient présents : Mesdames et messieurs les membres

Excusé : Nathalie Moyse

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

Approbation compte rendu réunion de janvier

Le compte rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point sur l'offre et la demande en mode de garde

Présentation par Anne Comby (RAM) et Nadine Salvy (micro-crèche) de la situation actuelle.

Le nombre d'assistante maternelle en activité est en baisse depuis 2011.

En 2014 7 demandes d'accueil chez une assistante maternelle n'ont pas été satisfaites ; au niveau de la micro crèche toutes les demandes ont pu être satisfaites.

Au vu des demandes d'accueil pour septembre 2015 toutes les familles ne pourront pas avoir une place à la micro crèche.

Au niveau de la commune de Quingey quelques places supplémentaires à la micro crèche permettraient de solutionner les demandes de 2 ou 3 familles en attente, et amèneraient un confort supplémentaire à la micro crèche.

Une étude des surfaces potentiellement récupérable et notamment une salle peu utilisée est en cours avec une nouvelle répartition et extension possible des locaux entre le péri-extra scolaire (SIPQ) et la micro crèche (Quingey).

Solutions possibles :

- augmenter les places sur la micro crèche
- augmenter le nombre d'assistante maternelle
- créer une MAM
- développer la garde à domicile

Subvention office culturel préalable au vote du budget 2015 (mars, avril)

Conformément à nos engagements, la subvention proposée est pour l'année 2015 de 5 000 €. Pour rappel en 2014 les paiements effectués par la commune représentaient sensiblement cette somme, mais nous percevons les recettes soit 2 500 € pour 2014. La salle est mise à disposition gratuitement des manifestations organisées par l'office culturel.

Validation de l'aménagement de l'étude d'aménagement sécurités et parkings

Le conseil municipal accepte la proposition de BEJ pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité et la création d'un parking sur et pour le compte de la commune de Quingey, pour une somme de 4 800 € HT soit 8 % du coût prévisionnel des travaux.

Concerne :

- Secteur médiathèque : aménagement de sécurité
- Secteur pont : suppression écluse pour fluidifier la circulation et création 2 places de stationnement minute devant le bureau de tabac, rectification place et trottoir en face du bureau de tabac
- Secteur rue de Busy : création place de parking supplémentaire avec sens unique
- Grande rue, secteur crédit agricole : création de place de parking minute avec la réalisation d'une écluse avec sens de priorité
- Etude sécurisation possible du carrefour « du cimetière » en lien avec le conseil général (route départementale)

F. D'Amato demande s'il est possible d'envisager l'étude Route de Lyon pour ralentir la circulation à l'entrée de la ville.

Le maire précise qu'un ilot central existe, il est destiné à ralentir la circulation. Il a par ailleurs expliqué l'augmentation de la vitesse des automobilistes et des accidents mortels.

Comptes administratif et compte de gestion 2014

Commune

Résultat de fonctionnement : 343 104.57 €

Résultat d'investissement : - 159 578.32 €
Reste à réaliser dépenses : 250 000 €
Reste à réaliser recettes : 154 000 €
Résultat de clôture invest : -255 578.32 €

Résultat de clôture 2014 : 87 526.25 €

Camping

Résultat de fonctionnement : 24 962.98 €
Résultat d'investissement : - 7 824.87 €
Résultat de clôture 2014 : 17 138.11 €

Eau assainissement

Résultat de fonctionnement : 158 586.96 €
Résultat d'investissement : 53 913.94 €
Résultat de clôture 2014 : 212 500.90 €

CCAS

Résultat de fonctionnement : 2 074.32 €
Résultat d'investissement : 1 932.04 €
Résultat de clôture 2014 : 4 006.36 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des membres.

Participation Assainissement Collectif (PAC) loi du 14 mars 2012.

Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-354) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Vu l'article L1331-7 du code de la santé publique

Vu la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives pour 2012

Vu que le coût moyen d'un assainissement individuel constaté sur le territoire de la commune est de 10 000 € HT

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif comme suit :

- Maison individuelle : 1 000 € par habitation
- Immeuble collectif : 1 000 € et 500 € par logement à partir du 2^{ème} logement

Le redevable est le propriétaire de l'immeuble, en cas d'immeuble collectif, ce peut-être le promoteur immobilier ou le syndic de copropriété.

Choix cabinet étude pour le PLU

Suite à l'analyse des offres pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal accepte de retenir le bureau d'étude Verdi de Dijon, le mieux disant, pour un montant total de 31 000 € HT et ayant obtenu la note de 89.07/100.

Convention avec ERDF enfouissement réseau basse tension médiathèque

Afin d'effectuer des travaux pour le déplacement du coffret basse tension du nouveau bâtiment à l'angle de la rue des Forges et de la rue des Salines, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au Maire pour signer une convention de servitudes avec ERDF.

Convention service de remplacement du centre de gestion

Le Service Missions Temporaires (SMT) du CDG25 a pour objectif de mettre à disposition des collectivités des agents pour une durée déterminée.

Cela permet de faire face à un besoin urgent de personnel en cas d'absence, à un besoin occasionnel, ce qui évite toutes les démarches administratives concernant le personnel (dossier, contrat, bulletin de salaire, suivi médical, gestion des congés, déclaration sociale...).

Les frais de gestion pour le recours au SMT s'élèvent à 5 % de la rémunération et des charges sociales du personnel mis à disposition.

Pour en bénéficier la commune doit passer une convention avec le centre de gestion tous les 3 ans, donc à renouveler en 2015, accord du conseil municipal.

Dépense d'investissement engagée avant le vote du budget

Afin de pouvoir régler les frais de notaire suite à l'achat du terrain pour les jardins familiaux soit 632.40 € il convient d'autoriser le maire à engager, liquider, et mandater la dépense avant le vote du budget, accord du conseil municipal.

Action animations ado. prochaines vacances

Proposition du renouvellement du dispositif « semaines des Jeun's », 5 semaines par an, pendant les vacances scolaires de 17h à 20h (21h en été) ; pour un coût total de 2 000 € moins subvention CTJ de 800 € soit un coût de 1 200 € pour la commune.

Le projet pédagogique :

- Occupations des jeunes du Pays de Quingey pendant les vacances scolaires.
- Développement du travail d'équipe autour d'un outil vidéo-ludique.
- Développement du relationnel entre jeunes d'âges et de milieu différents.

Accord du conseil municipal

Convention Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Autoriser le maire à signer la convention CEJ pour son renouvellement sur la période 2015-2017.

Jusqu'en décembre 2014 la CAF nous accompagnait financièrement sur la micro crèche à hauteur de 55 % du coût de la commune. Accord du conseil municipal

Logement communal vacant suite décès place des Rives de Loue

Suite au décès d'un locataire, il y a un an, « la succession » n'a pas souhaité accepter l'héritage, passif et actif. Depuis le logement (T1) est toujours meublé et le loyer n'est pas réglé. JC Goy a fait les démarches auprès de nombreux « héritiers », certains ont déposé au tribunal l'attestation officielle refusant la succession, d'autres non.

En conséquence, la situation est bloquée.

Le maire demande l'autorisation du conseil municipal pour évacuer les quelques meubles, télévision, machine à laver et remettre à la location l'appartement, accord du conseil municipal

Site Internet : présentation par Sarah Faivre

Coût actuel annuel site commune : 542.50 €

Comparatif propositions site internet € HT

	SINFONEA	UN POINT C TOUT	C INFO
Refonte	2 210	4 500	4 140
Annuel	1 184	250	537.5
Hébergement sauvegarde, stat	250	250	75 425
gestion nom mise à jour	70 864	Formation agent	37.5 inclus
Option Newsletter	85 € unité	inclus	?
TOTAL	3 394 sans newsletter	4 750	4 678

Suite aux diverses propositions, le conseil municipal, avec 13 voix pour 1 abstention décide de retenir l'entreprise UN POINT C TOUT pour la refonte soit 4 500 € HT et l'hébergement soit 250 € annuel du site internet de la commune de Quingey.

Site camping : coût actuel annuel : 467.50 €

Proposition Un point C Tout : refondation site camping 2 250 €, hébergement annuel 50 € et formation agent incluse. Demande d'une nouvelle proposition à C Info. Décision lors d'un prochain conseil municipal.

Page facebook : Sarah Faivre fait part aux conseillers de l'existence d'une page facebook intitulée « Quingey informer, on ne nous dit pas tout » paramétrée pour ne pas connaître l'auteur donc pas très courageux.

La majorité des membres du conseil municipal est surpris par ce procédé, qui dénigre la façon d'administrer la commune et assène des contrevérités, et déplore cette manière de faire. Le maire souhaite que cela cesse rapidement.

Questions diverses

*de Pascal Cart-Lamy : le diagnostic des arbres du camping préconise l'abattage de 8 arbres devant le chalet qui présentent un risque important pour la sécurité

* Peut-on trouver une solution rapide en ce qui concerne les panneaux du MESSIMO et de l'Intermarché qui empêche la visibilité donc dangereux : problème apparemment résolu

* Peut-on essayer de trouver une certaine homogénéité dans tous les panneaux présents sur la commune ? : discussion sur le panneau de l'hôtel de la Truite, sur support existant afin de ne pas les multiplier.

* Quand seront enfin réglés les problèmes d'accès à l'école en toute sécurité ? : les quilles commandées sont enfin arrivées et seront posées une fois les travaux terminés ; l'accès est interdit aux camions, concernant la vitesse de circulation des véhicules venant de la direction d'Arc et Senans, pour faire intervenir la gendarmerie il faudrait connaître les véhicules et les habitudes de passage.

* Est-il possible que la commune participe à une épreuve sportive (cycliste) dans le cadre d'un mouvement ECO – CITOYEN ? Ville étape ? : bien sûr il suffit de faire une demande écrite, la commune accueille déjà chaque année « la ronde de l'espoir ».

* Serait-il possible de régler un problème d'éclairage récurrent dans le quartier Saint Anne /route de Lyon ? : le problème sera vu lors des travaux du pont.

* A propos du financement de la médiathèque et des nouvelles factures imprévues à acquitter, qui les honore ? La commune, les subventions ? Quel est le budget final à payer par Quingey ? : Présentation du plan de financement de la médiathèque soit un autofinancement de la commune de 102 314 € HT, les subventions sont plafonnées à 80 % donc la totalité des travaux seront pris en compte pour les subventions.

Beaucoup de choses circulent à propos de la future médiathèque et de son fonctionnement : bénévoles, permanents, horaires...), peut-on faire un état des lieux précis ? : c'est de la compétence du syndicat intercommunal du Pays de Quingey, Fernand Lopez précise qu'un poste à mi-temps vient d'être créé, qu'un 3^{ème} vice président en charge de la médiathèque a été nommé.

La séance est levée à 23 h 45

Prochain conseil municipal le jeudi 02 avril à 20 heures